

mercredi 29 novembre 2023, Saint Saturnin



Les élus locaux étaient venus présenter cet espace test agricole. / DDM Pauline Frayssou

l'essentiel ▼

Le Grand Cahors a présenté le premier espace test agricole à Tour-de-Faure, une zone qui permettra au maraîcher Lucas Bergougnoux d'expérimenter son projet d'installation et de cultiver ses légumes.

Après la création d'une légumerie en décembre 2016, le Grand Cahors a présenté ce mardi matin, le premier espace test agricole à Tour-de-Faure dans le cadre du projet alimentaire territorial "De la Vallée à l'assiette" et l'installation d'un maraîcher sur ces terres. Plusieurs élus étaient présents comme Jean-Luc Marx, président du Grand Cahors, Denis Marre, chargé du développement économique, Francesco Testa, chargé de la transition écologique et Patrick Teyssedre, maire de Tour-de-Faure. L'objectif de ce projet est d'augmenter la production maraîchère. Pour cela, le dispositif, mis en place par la collectivité après sept années de réflexion, vise à faciliter l'installation d'agriculteurs en expérimentant son projet d'installation de manière encadrée pendant trois ans. Il est ainsi mis en situation dans les conditions réelles. Pour Jean-Luc Marx : "Cet espace test agricole est un double défi. Pour Lucas Bergougnoux, qui est au centre d'un partenariat territorial écologiquement fort et un défi pour le Grand Cahors dans sa politique de développement économique".



La zone test agricole se situe à Tour-de-Faure. / DDM Pauline Frayssou

Une première expérimentation à Tour-de-Faure

Le jeune maraîcher de 33 ans, Lucas Bergognoux, en reconversion professionnelle, a donc pris les rênes de ce premier espace test agricole, situé au bord du Lot. Sur un hectare de terrain, en plaine, au pied de Saint-Cirq Lapopie, il souhaite cultiver en maraîchage bio, plus d'une quarantaine de variétés de légumes. La surface est installée sur les terres d'Isabelle et François Lagarrigue, eux aussi maraîchers bio. Lucas Bergognoux a été sélectionné suite à un appel à candidatures lancé en mai 2023 et se sent prêt à relever le défi : "C'est une chance pour moi de développer mon activité". Il décidera ensuite du processus pour la vente de ses légumes. Pendant cette période de test, les partenaires du projet comme Bio 46 et le CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricole) l'accompagnent pour les techniques de maraîchage et pour la création de son entreprise. Le Grand Cahors fournit le matériel nécessaire pour l'exercice de l'activité : deux tunnels maraîchers d'une surface de 744m², un motoculteur et un système d'irrigation. Une contribution forfaitaire de 1500 € par an est demandée au porteur de projet. Le budget total du lieu test agricole atteint 127 000 €.

VOUS ÊTES ICI

Nouvel article



THIBAUT SOUPERBIE · SOCIÉTÉ · UNE

NOV
16

1503

Tour-de-Faure : L'espace test agricole du Grand Cahors sort de terre

Visite au bord du Lot.

LOT SAMEDI 18 NOVEMBRE
DE 14 H À 17 H **LOT**

Ce 14 novembre 2023, les bottes étaient de rigueur pour la présentation de l'espace test agricole du Grand Cahors situé à Tour-de-Faure, chemin du Champ Nègre. Pour soutenir la production maraîchère de la vallée du Lot, le Grand Cahors a en effet créé, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial « De la vallée à l'assiette », un espace test agricole destiné à faciliter l'installation de futurs maraîchers. Le test d'activité agricole permet à un futur maraîcher d'expérimenter son projet, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « taille réelle » dans une structure immatriculée qui héberge le porteur de projet. En aucun cas le porteur de projet ne se trouve en situation de stage ou d'apprentissage, il doit faire preuve de l'autonomie nécessaire à la création d'une activité de maraîchage. La collectivité fournit du foncier et du matériel et offre la possibilité d'un portage juridique. Un accompagnement technique au maraîchage et un appui à la création d'entreprise sont également proposés par l'ensemble des intervenants. La

couveuse et l'hébergement qui y est associé permettent au porteur de projet de bénéficier de son éventuel revenu de remplacement et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour son installation définitive. La zone de test est installée sur les terres d'Isabelle et François Lagarrigue, maraîchers bio à Tour-de-Faure, dans un ensemble de 3 hectares, dont un est actuellement loué à un pépiniériste en bio. La parcelle, 1 hectare en plaine, au bord du Lot, située sur le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, bénéficie du label Géoparc. Elle est classée en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes). Les sols, labellisés en bio, sont typiques des bords de rivière, limon sable et argile. Compte tenu notamment de la sensibilité du milieu et afin de se conformer au Projet Alimentaire Territorial de la collectivité, les produits maraîchers issus des cultures devront être labellisés « Agriculture Biologique ». Suite à l'appel à candidatures lancé en mai 2023, le maraîcher Lucas Bergougnoux a été retenu.



« Je suis très heureux que Tour-de-Faure accueille le 1er espace test du PAT du Grand Cahors. On remercie Isabelle et François Lagarrigue ainsi que les partenaires » a déclaré Patrick Teyssède, le maire de Tour-de-Faure. « Il y a un double défi : la réussite de Lucas Bergougnoux qui est au centre d'un partenariat et pour le Grand Grand Cahors valider ce test avant de l'essaimer » a expliqué Jean-Luc Marx, président du Grand Cahors. « C'est le résultat d'un projet police territorial avec tous les acteurs de la filière » s'est félicité Francesco Testa, vice-président de l'agglo. Lucas Bergougnoux, 33 ans, en reconversion, ne cachait pas sa joie d'avoir été retenu soulignant la difficulté d'accès au foncier. Vivement la récolte !

> Lucas Bergougnoux va cultiver en agriculture Bio une quarantaine de légumes différents



> Le Grand Cahors met à la disposition du maraîcher du foncier en partenariat avec la maraîchère déjà installée, ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice de son activité : 2 tunnels maraîchers d'une surface totale de 744m², un motoculteur et un système d'irrigation.



> Les structures partenaires de l'espace test agricole et leurs missions

– L'ADEAR : accompagne l'installation de porteurs de projet et plus globalement soutient le développement de l'agriculture paysanne.

- L'AFOCG : favorise l'autonomie et la responsabilisation des exploitants agricoles quant à la gestion comptable, fiscale, juridique et humaine de leur exploitation.
- Bio46 : accompagne les agriculteurs vers la conversion en bio et les porteurs de projet vers l'installation en bio. Bio 46 forme et facilite l'échange de savoirs grâce à du conseil individuel et collectif.
- Le CFPPA : dispense des formations techniques à des stagiaires en vue d'apporter les bases indispensables à leurs projets d'installation.
- BGE : met à disposition un numéro SIRET et offre les services de couveuse d'entreprise agricole. Il dispense des formations généralistes sur le métier d'entrepreneur, apporte un outil de gestion comptable pour répondre aux dimensions légales et comptable de l'activité (avec le soutien de l'AFOCG pour son utilisation).

Le Grand Cahors porte et anime le projet alimentaire territorial et coordonne l'espace test agricole.

- BGE : met à disposition un numéro SIRET et offre les services de couveuse d'entreprise agricole. Il dispense des formations généralistes sur le métier d'entrepreneur, apporte un outil de gestion comptable pour répondre aux dimensions légales et comptable de l'activité (avec le soutien de l'AFOCG pour son utilisation).

Le Grand Cahors porte et anime le projet alimentaire territorial et coordonne l'espace test agricole.



05 65 30 57 95
assureur-cahors.fr

> Le budget total de l'espace test s'élève à 127 000 euros. Les partenaires financiers sont l'agence de l'eau (41 250 euros), la DETR (20100 euros), et le Grand Cahors (65650 euros).